

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

* * * * *

Séance du Vendredi 24 Novembre 2017

* * * * *

Convocation du 10 Novembre 2017

* * * * *

Président : M. Philippe DECOBERT, Maire

Présents : MM. DECOBERT, GUENARD, BAJOT, GEORGES, MAUBANT, TRONCHET, LLINARES, PETRONIO et MARIAGE.

Mmes SMIGIELSKI, ROBERT et CARRÉ.

Absents excusés : Mmes DOYEN, TUBELLO, GILLET et DE WAEY, MM. BOSETTI et GERARDIN.

Absente non excusée : Mme PAQUET.

Procurations : Mme DOYEN à Mme CARRÉ,
Mme TUBELLO à Mme SMIGIELSKI,
M. BOSETTI à M. DECOBERT,
Mme GILLET à M. GUENARD,
Mme DE WAEY à Mme ROBERT,
M. GERARDIN à M. PETRONIO.

Secrétaire de séance : M. GEORGES.

Le procès-verbal de la séance du 26 Septembre 2017 n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

I. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARDENNE METROPOLE

1. Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 19 octobre 2017

Vu l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013/207 du 23 avril 2013 portant création de la Communauté d'Agglomération ;

Vu le rapport de la C.L.E.C.T. en date du 19 Octobre 2017 ;

Considérant que les montants des évaluations visées dans le rapport de la CLECT sont conformes aux données dont dispose la commune ;

Considérant qu'en application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, l'évaluation des charges transférées est établie par délibération concordante des Conseils Municipaux des Communes membres à la majorité qualifiée prévue à l'alinéa 1 du II de l'article L5211-5 du CGCT ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les évaluations du rapport de la C.L.E.C.T. concernant la Commune
- Prend acte du rapport de la C.L.E.C.T. ci-annexé
- Autorise le maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision prise à l'unanimité.

II. FINANCES

1. Attribution dotations et subventions

1. Attribution de subventions : Le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution par la Caisse d'Allocations Familiales des sommes suivantes :
 - 1 637.07 € pour la prestation de service ALSH Extrascolaire,
 - 2 592.43 € pour la prestation de service ALSH Périscolaire,
 - 2 000 € de subvention de fonctionnement « Fonds Publics et Territoires », pour l'année 2017, dans le cadre de la Charte Qualité Alsh.
2. Demande de subvention ou participations pour les projets de classes

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu des demandes de subventions concernant l'école d'Aiglemont et son fonctionnement.

a) La première demande concerne la classe nature :

La Directrice de l'Ecole d'Aiglemont nous informe que les élèves de la classe de CE1 CE2 préparent une classe de découverte « nature et environnement » qui aura lieu du 26 au 30 mars 2018 au CLIP de Moraypré à Haybes. Elle sollicite une subvention de 30 € par élève, pour la mise en place de ce projet. Le budget prévisionnel de ce projet s'élève à 5 299.00 € et la participation des familles sera de 90.00 € par enfant.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 30 € (trente euros) par élève à la Coopérative Scolaire (OCCE 08 COOP) pour la réalisation de ce projet de classe découverte « Nature et Environnement » au CLIP de Moraypré durant la semaine du 26 au 30 mars 2018. Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2018 sur le compte 6574.

Décision prise à l'unanimité.

b) La 2^{ème} demande porte sur le financement d'un projet d'activité « Gymnastique » dont le montant s'élève à 592.10 € pour deux classes (CE2/CM1 et CM1/CM2) et pour 7 séances de deux heures, qui se dérouleront du 8 janvier au 19 février 2018.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal :

- Décide de prendre en charge le financement du projet d'activité « Gymnastique » qui s'élève à 592.10 € (cinq cent quatre-vingt-douze euros dix centimes) et d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2018.
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Décision prise à l'unanimité.

c) La 3^{ème} demande porte sur la demande de prise en charge, par la commune :

- du transport à Moraypré avec la SNCF, pour l'animation du 14 juin 2018, d'un montant de 180.00 € environ,
- du transport en bus au musée de Charleville-Mézières pour deux classes d'un montant de 130.00 €,
- du transport en bus pour les sorties pédagogiques à la ferme de Liart, au domaine de Vendresse et au Fort des Ayvelles.

Pour cette 3^{ème} demande, dès que le conseil municipal aura reçu tous les devis, une réponse sera faite à la Directrice de l'école.

3. Convention pour l'accueil des Enfants de la Commune de La Grandville dans l'Ecole d'Aiglemont

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune d'Aiglemont accueille les enfants de l'Ecole Maternelle de La Grandville depuis qu'elle est fermée, c'est-à-dire depuis la rentrée de septembre 2017 et qu'il est nécessaire de formaliser un accord écrit avec La Grandville pour l'accueil de ces enfants.

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant des frais de scolarité à 797 € par enfant, pour l'année scolaire 2017/2018. Cette somme de 797 € sera révisée chaque année en fonction des dépenses et charges réelles.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- décide d'adopter le projet de convention pour l'accueil des enfants de la Commune de La Grandville dans l'Ecole d'Aiglemont,
- fixe le montant des frais de scolarité par enfant et par an à 797 € (sept cent quatre-vingt-dix-sept euros), montant qui sera révisé chaque année,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Décision prise à l'unanimité.

2. DON

M. GUENARD, en qualité de Président et M. GEORGES, en qualité de Trésorier de l'Association LARA, ne prennent pas part au vote et Monsieur GUENARD n'utilise pas la procuration en sa possession.

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'Association LARA a réalisé une brocante en mai dernier et souhaite faire un don de 4 000 € à la Commune d'Aiglemont ; il propose au Conseil Municipal d'encaisser ce chèque.

En conséquence et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal accepte le chèque de l'Association LARA d'un montant de 4 000 € (quatre mille euros) et autorise le Maire à l'encaisser. Cette somme sera imputée au compte 7713.

Le Maire remercie les bénévoles qui œuvrent à la réussite de la brocante et aident l'Association LARA.

Décision prise à l'unanimité.

3. Décision Modificative N° 2

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311- 1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017,

Vu la présentation faite par Monsieur l'Adjoint aux Finances,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables à l'activité de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n° 2 suivante :

FONCTIONNEMENT			
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D6042	Achat de prestations de services		4 000 €
D60612	Energie - électricité	4 000 €	
D60632	Fourniture petit équipement		4 000 €
D6067	Fournitures scolaires		1 500 €
D6068	Autres matières et fournitures		1 500 €
D6135	Locations mobilières	200 €	
D615231	Entretien et réparation voirie	4 000 €	
D6154232	Entretien et réparations réseaux	3 000 €	
D61551	Matériel roulant	4 000 €	
D6184	Versement à des organismes de formation	2 000 €	
D6232	Fêtes et cérémonies		6 000 €
D6262	Frais de télécommunications		3 000 €
D6281	Concours divers		1 500 €
D6288	Autres services extérieurs	1 500 €	
D63512	Taxes foncières	3 000 €	

FONCTIONNEMENT			
D6411	Personnel titulaire	35 000 €	
D64162	Emplois d'avenir		3 000 €
D64168	Autres emplois d'insertion		32 000 €
D 022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	6 000 €	
D6811	Dotation aux amortissements		200 €
D6718	Autres charges exceptionnelles		2 000 €
D673	Titres annulés		4 000 €
	TOTAL FONCTIONNEMENT	62 700 €	62 700 €

4. Tarifs municipaux 2018

Le Maire présente les nouvelles tarifications proposées par la Commission des Finances qui s'est réunie le 20 Novembre 2017.

Après en avoir délibéré et sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide d'adopter les tarifs municipaux qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2018, selon le tableau annexé à la présente délibération.

Décision prise à l'unanimité.

5. Prise en charge des dépenses d'investissements avant le vote du Budget 2018

Préalablement au vote du budget primitif 2018, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2017.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement au début de l'année 2018, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année 2017,

A savoir :

Article 2031	Crédit de :	16 250 €
Article 2033		1 250 €
Article 2051		2 750 €
Article 2111		20 500 €
Article 2112		2 500 €
Article 2117		1 500 €
Article 21312		250 €
Article 21318		1 000 €
Article 2151		1 250 €
Article 2152		750 €
Article 21534		7 500 €
Article 21578		1 250 €
Article 2158		250 €
Article 2182		10 000 €
Article 2183		3 000 €
Article 2188		500 €
Article 2312		250 €
Article 2313		250 €
Article 2315		225 596 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2018 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif 2018.

Décision prise à l'unanimité.

III. URBANISME

a. Vente d'un terrain

Le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur NOIZET et Madame POTDEVIN se sont portés acquéreurs d'un terrain à bâtir sis à Aiglemont, lieu-dit « Le Bras Cassé », cadastré AC N° 1222 et 1217, pour une superficie de 692 m³.

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à vendre à Monsieur NOIZET et à Madame POTDEVIN le terrain à bâtir sis à Aiglemont, lieu-dit « Le Bras Cassé », cadastré AC 1222 et 1217, pour une superficie de 692 m², au prix de 45.000 € (quarante-cinq mille euros).
- Charge le Notaire, Maître Mouzon, d'établir les actes et formalités,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Décision prise à l'unanimité.

b. Classement de parcelles Rue Diderot prolongée dans le domaine public

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a fait l'acquisition de terrains à l'état de pâtures pour permettre la construction de maisons neuves dans la Rue Champollion et la Rue Parmentier. Une partie de ces parcelles accueille les réseaux d'eau et d'assainissement. Ces terrains faisant partie du domaine privé de la Commune, il est donc nécessaire de procéder à une mesure de déclassement, avant la cession à la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole.

En conséquence et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire :
 - à sortir du domaine privé de la commune les parcelles AC 1224, 1225 et la parcelle AC 1227 pour partie situées Rue Champollion et Rue Parmentier,
 - et à les classer dans le domaine public.
- Demande à la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole la reprise des réseaux relevant de ses compétences, à savoir tout le système d'assainissement, le déversoir d'orage et le réseau d'adduction d'eau.
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Décision prise à l'unanimité

c. Dénomination d'une Rue

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été demandé aux membres du Conseil Municipal Enfants de proposer un nom pour le passage entre la Rue de Saint-Quentin et la Place Joliot-Curie. Sur les différentes propositions, la dénomination retenue est « Passage des Lavandières ».

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer :

- « Passage des Lavandières » le passage entre la Rue de Saint-Quentin et la Place Joliot-Curie,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Décision prise à l'unanimité.

IV. PERSONNEL

Suite au retour d'un agent administratif après 7 mois ½ d'arrêt de travail consécutifs à une opération du dos, la Commune a sollicité la prise en charge de l'aménagement de son poste de travail auprès du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).

La fiche d'aptitude du médecin de prévention stipulait que l'adaptation du poste de cet agent au moyen du fauteuil ergonomique désigné par son chirurgien était indispensable à sa reprise de travail. Monsieur François BAËHR a donc fait personnellement l'acquisition de ce fauteuil, avant la réponse du FIPHFP.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il vient de recevoir la notification d'accord et de paiement de notre demande d'aide au FIPHFP pour un montant de 660.00 €.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, au vu des documents fournis par Monsieur BAËHR :

- de prendre en charge la totalité de l'achat du fauteuil ergonomique soit la somme de 898.99 €,
- de rembourser cette somme de 898.99 € (huit cent quatre-vingt-dix-huit euros quatre-vingt-dix-neuf centimes) à Monsieur BAËHR qui l'avait avancée.

En contrepartie, le Conseil Municipal autorise le Maire à encaisser la subvention de 660.00 € (six cent soixante euros) versée par le FIPHFP.

Décision prise à l'unanimité.

V. COMMUNICATIONS DU MAIRE

1) Courriers de remerciements

Le Maire fait lecture des courriers de remerciements du Président du Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes à qui la Commune avait mis à disposition ses minibus et du Président de la Croix-Rouge française pour le don auprès des sinistrés de l'ouragan IRMA.

Le Maire a également reçu un courrier de la Présidente de l'AFM TÉLÉTHON ; il rappelle que la Commune participe activement avec le Comité des Fêtes à l'organisation du Téléthon 2017 par le prêt de matériel, la mise à disposition de la salle polyvalente, ...

Le Maire fait lecture du courrier de Monsieur et Madame CENTOLA, ces derniers attirent l'attention du Conseil Municipal sur le problème de la sécurité dans les Rues Diderot et Parmentier.

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le courrier du Football Club Neufmanil Aiglemont (FCNA) à Monsieur BARRE Jany, Président du FC Neufmanil. Suite à la dissolution, le FCNA souhaite récupérer le matériel et l'ensemble des biens lui appartenant.

Par ailleurs, en attendant la fin des travaux du terrain d'Aiglemont, le FCNA ira jouer sur le terrain de l'ASPTT de Saint-Laurent et une convention sera signée pour concrétiser cette utilisation.

Le Maire fait lecture du courrier du Vice-Président en charge des Transports à la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole qui répond à la réclamation de Madame LACAILLE et de plusieurs habitants de la commune au sujet du service à la demande (SAD) de la ligne de bus 3.

VI. RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission AFFAIRES SCOLAIRES / ENFANCE / JEUNESSE

Madame SMIGIELSKI informe le Conseil Municipal que la dernière réunion du conseil municipal enfant a eu lieu un mercredi après-midi au bowling de Charleville-Mézières et tous les conseillers étaient présents. La prochaine réunion est prévue le 12 décembre à 18 h 00.

Commissions TRAVAUX

Monsieur BAJOT informe le Conseil Municipal que le déroulement des travaux de la ZAC « Les Marliers » suit son cours.

Commission ENFANCE JEUNESSE – JUMELAGE – LOISIRS ET FÊTES

Monsieur GEORGES informe le Conseil Municipal qu'une délégation (Philippe DECOBERT, Jean-Pierre DRUMAUX et Daniel GEORGES) s'est rendue fin octobre à Bohicon dans le cadre du Jumelage pour finaliser l'implantation des puits. Sur les 10 puits à implanter, 4 sont déjà en service. La fin de cette opération est prévue pour le 1^{er} semestre 2018. Le dispensaire de santé, qui dispose d'un puits, s'agrandit, on approche les 600 naissances pour l'année.

M. GUENARD précise que ce sont les membres de l'Association S.A.B. qui prennent en charge personnellement le coût de ce voyage.

Le F.C.N.A. a organisé son repas de fin d'année qui s'est très bien passé (+ de 160 participants) : belle ambiance... Le club remercie la commune pour le prêt de la salle et le prêt des minibus pour les déplacements des équipes.

L'Association « Faisons du sport contre le cancer » a lancé une vente de chocolats et rappelle qu'il est toujours possible d'adhérer à l'association (pour l'instant, il n'y a que 3 adhérents sur Aiglemont). Monsieur GEORGES assistera à l'assemblée générale de l'association SPORT BIEN-ETRE qui aura lieu le 30 Novembre prochain.

Commission Cadre de Vie

Madame ROBERT informe le Conseil Municipal qu'elle s'est rendue avec Madame DE WAEY aux rencontres « villes et villages fleuris de Champagne et d'Ardenne » le vendredi 13 octobre 2017 à Rethel et à Renwez à la remise des prix départementale du palmarès 2017 des Villes et Villages Fleuris. La Commune est maintenue « 3 fleurs » avec le coup de cœur du jury pour son embellissement et ses aménagements paysagers. Un bon d'achat d'une valeur de 100 euros nous a été attribué par l'ADT des Ardennes, un chèque de 10 € par Botanic ainsi qu'un hôtel à insectes fabriqué à Noival dans les Ardennes.

A Rethel, le jury régional nous a proposé les services d'un technicien avec qui nous avons pris rendez-vous. Il est venu à Aiglemont nous donner ses conseils afin d'améliorer l'aménagement paysager de la commune.

VII. Agenda

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal et l'ensemble des habitants du village aux manifestations suivantes :

- Samedi 25 novembre : Repas de la Sainte-Cécile avec la BFA,
- Samedi 2 et dimanche 3 décembre : Téléthon avec le Comité des Fêtes et l'Association Cap Ardenne 4/4,
- Mardi 5 décembre : rassemblement à 11h00 devant le monument aux morts pour la commémoration en mémoire des Anciens d'Afrique du Sud, suivie d'un vin d'honneur qui sera servi à la Mairie,
- Mercredi 6 décembre : Passage de Saint-Nicolas avec le Comité des Fêtes à la salle Heinsen à partir de 18h00,
- Samedi 16 décembre à 10h00 : Assemblée Générale des Anciens Combattants pour le changement de présidence
- Dimanche 17 décembre : Cyclo-cross avec le Comité des Fêtes et l'UVCCM.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a eu le plaisir d'être invité à l'Elysée avec 1 000 autres maires (c'était le Préfet qui avait constitué la liste des maires représentatifs). Ils n'ont bien entendu pas eu de discours puisqu'il était prévu pour le dernier jour du Congrès des Maires, mais le Président de la République s'est bien fait attendre.

M. PETRONIO signale le mauvais état de la route qui mène à la déchèterie, déchèterie qui est très fréquentée depuis que les déchets verts ne sont plus collectés. Le Maire répond que cette voirie fait partie de la Zone d'Activité de La Hayette et qu'elle est du ressort de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le Maire remercie l'assemblée et lève la séance.